



L'Éprouvette Coop, bistrot animé en Société Coopérative d'Intérêt Collectif

1 route de Calorguen, 22630 SAINT ANDRÉ DES EAUX

SIREN 911 969 871 - NAF 5630Z

SCIC SAS - N° SIREN 911 969 871 - Capital social variable (Capital initial de 48 100 €)

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 avril 2026

Le 12 avril 2026 à 15h

Les associé·es de la société L'ÉPROUVETTE COOP se sont réuni·es au 1 route de Calorguen, 22630 SAINT ANDRÉ DES EAUX en assemblée générale sur convocation faite par la Présidente adressée par courriel.

L'Assemblée Générale est facilitée par Clémence CHOISNARD (la "facilitatrice") en sa qualité de Présidente.

Les associé·es présen·tes sont :

- dans le collège des membres actifs : Adèle GSPANN, Anaïs PANNETIER, Cécile RAVARD, Clémentine LOUIS, Isabelle QUEROT, Jean-Louis NOGUES, Loïc BALEINE, Pauline SERRUS, Renaud LEVI ALVARES, Thibault WILLEMIN, Xavier GISSEROT
- dans le collège des partenaires citoyens : Anne-Marie BALEINE, Carole GOURIOU, Ludovig QUEFFELEC, Thomas LONGHI, Viviane COMMEREUC
- dans le collège des partenaires commerciaux : Gaëlle CROGUENNEC
- dans le collège des salariées : Adeline GUILLEUX, Chloé FRASSON, Nelly DUBOIS, Thomas POUSSIN, Clémence CHOISNARD

Sont représenté·es :

- l'association l'ÉPICERIE de l'Éprouvette, par Isabelle QUEROT
- l'association l'ACCÉLÉRATRICE DE PARTICULES, par Thibault WILLEMIN
- l'association HAMEAU LÉGER DU PLACIS, par Xavier GISSEROT
- l'association HAMEAUX LEGERS, par Clémence CHOISNARD
- dans le collège des membres actifs :
 - Anaïs BUREL, par Anaïs PANNETIER
 - Anna DUJARDIN, par Pauline SERRUS
 - Clément FRANÇOIS, par Anaïs PANNETIER
 - Guillaume YVONNET-REAN, par Xavier GISSEROT
 - Katia POJE, par Cécile RAVARD
 - Manon ROUSSEL, par Adèle GSPANN
 - Marine YVONNET-REAN, par Xavier GISSEROT
 - Nicole LAVIEC, par Isabelle QUEROT
 - Nicole LEFEUVRE, par Xavier GISSEROT
 - Sophie NICOSIA, par Clémentine LOUIS
 - Sylvie MARZEAU, par Cécile RAVARD
 - Thomas ZINS, par Xavier GISSEROT
 - Yoan LETELLIER, par Clémentine LOUIS
- dans le collège des partenaires citoyens :

- Delphine LÉVI-ALVARES, par Thomas LONGHI
- Eugénie HERSANT par Anne-Marie BALEINE
- Johanna CARL, par Thomas LONGHI
- Sévak KULINKIAN, par Thomas LONGHI
- Tom BINET par Viviane COMMEREUC
- dans le collège des partenaires commerciaux : Marion GARNIER et Camille HEMBISE par Gaëlle CROGUENNEC

Thibault WILLEMIN se porte volontaire pour être secrétaire et prendre en notes le compte-rendu suivant.

La facilitatrice rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Approbation des comptes (bilan au 31/12/2025) et mise en réserve du résultat
- Election d'une nouvelle personne à la présidence
- Validation de la composition du conseil coopératif

Approbation des comptes

Chiffres notables et évolutions importantes

- Beaucoup d'investissement réalisés en 2025 pour le nouvel aménagement et équipement du lieu, ce qui se traduit
 - à l'actif, parmi les immobilisations, c'est-à-dire le matériel acquis et les installations réalisées
 - 68k€ d'installations techniques, matériel et outillage, contre 14,6k€ en 2024 (+366%)
 - 29.6k€ d'autres immobilisations corporelles, contre 6k€ en 2024 (+376%)
 - à l'actif toujours, par une nette baisse de trésorerie : on n'a plus que 10,6k€ en banque fin 2025 alors qu'on avait 100k€ fin 2024. Nous avons financé nos investissements sur ces disponibilités, sans recourir à l'emprunt.
 - dans le compte de résultat, en charges, avec des achats de petit matériel et équipement qui ont fortement augmenté
- De nouveaux sociétaires nous ont rejoint et ont pris 12 parts sociales, ce qui fait augmenter notre capital social de 600€ pour un total de 65700 au 31/12/2025
- Nous avons financé nos investissements grâce à des subventions d'investissement, dont le total affecté à 2025 est de 96k€
- Diminution du chiffre d'affaires de 22.8%, ce qui n'est pas tant si on considère les neuf mois de fermeture
- Diminution de la marge car nos charges d'exploitation n'ont pas diminué autant que notre CA (-9,5%), notamment
 - les achats et charges externes (cf. équipement déjà cité plus haut)
 - les salaires et traitement : maintien d'un poste salarié à 15h pour Clémence, emploi de Loren pendant trois mois pour définir l'aménagement et faire le suivi du chantier, embauche de Nelly avec des heures dédiées aménagement et chantier

Questions de clarification et réponses apportées

- **Quelles sont les pistes d'équilibre économique ?** Ce n'est que depuis mi-septembre que nous pouvons estimer ce qu'est une activité "normale", à rythme de croisière. L'idée est d'évaluer un mois moyen pour estimer l'équilibre économique (à taux de marge moyen, quel CA est nécessaire pour financer l'activité) et d'en faire un outil de pilotage.

- **Sur les derniers mois, est-ce qu'on est à l'équilibre ?** Nous ne sommes pas loin, mais pas encore à l'équilibre.
- **Est-ce que cela coûterait plus cher de faire de la comptabilité analytique par notre prestataire ?** Nous pourrions demander au cabinet comptable un devis pour cette prestation supplémentaire.

Personne ne demandant plus la parole, les comptes sont mis aux voix.

Les comptes sont approuvés avec 100% des voix.

Affectation du résultat

L'affectation du résultat positif (bénéfice) en réserves est votée à l'unanimité.

Affectation du résultat en réserve :

- 15% en réserve légale,
- 42,5% en réserves statutaires
- 42,5% en autres réserves

A été évoquée la possibilité d'une distribution aux salarié-es, sous forme de prime, d'épargne salariale ou de 13e mois.

Élection des représentant-es de collègue et de la présidence

Le second mandat de Clémence CHOISNARD, présidente de la SCIC SAS l'Éprouvette Coop, arrive à son terme lors de cette Assemblée Générale. D'après les statuts, la présidente n'est ré-éligible qu'une fois consécutivement. Clémence CHOISNARD ne peut donc plus être élue.

Clarifications :

- *Est-ce que le-a président-e de la SCIC est la personne qui doit aller au Tribunal de Commerce si l'Éprouvette Coop fait faillite ?* Oui
- Un binôme n'est pas possible car nous sommes une SCIC SAS.
- *Que peut faire le-a président-e ?* Peu d'engagements possibles de l'Éprouvette Coop sans la sollicitation du conseil coop, mais liberté de la manière dont on anime les conseils coops et, en binôme avec la Commission Vie du Sociétariat, la vie coopérative.
- *Est-ce que Pauline est à l'aise avec la convocation et l'animation des conseils coop ?* Oui, mais pas de conseil coop à 9h du matin.

Expressions : Important qu'il y ait une transmission entre Clémence et Pauline.

Sont élues :

- Pauline SERRUS comme présidente de la coopérative
- Chloé FRASSON en tant que représentante des salarié-es,
- Cécile RAVARD et Adèle GSPANN en tant que représentantes des membres actifs,
- Carole GOURIOU en tant que représentante des partenaires citoyens (en binôme avec Thomas LONGHI)

La composition du conseil coopératif est approuvée à l'unanimité.

Mme Pauline SERRUS devient donc présidente de la SCIC SAS l'Éprouvette Coop.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, doit être signé par la facilitatrice, le secrétaire et au moins deux associé·es présent·es.

Thibault WILLEMIN, secrétaire de séance

Clémence CHOISNARD, facilitatrice de séance